

"Un pas vers l'unification européenne" dans Luxemburger Wort (10 mai 1950)

Légende: Le 10 mai 1950, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort se penche sur les motivations de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, qui la veille a rendu public son projet de pool européen charbon-acier.

Source: Luxemburger Wort. Für Freiheit und Recht. 10.05.1950, n° 130; 103e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Ein Schritt auf dem Weg zur europäischen Einheit", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_pas_vers_l_unification_europeenne_dans_luxemburger_wort_10_mai_1950-fr-112294e7-48cc-41d5-af97-c8e24a76a081.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Un pas sur le chemin de l'unification européenne

Proposition de mise en commun de la production franco-allemande de charbon et d'acier avec l'adhésion ultérieure d'autres pays

Paris, le 10 mai. Le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman a dévoilé hier une proposition émanant du gouvernement français, selon laquelle l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier serait placé sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier de la Lorraine, de la région de la Sarre et de la Ruhr changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication d'armes. La décision française, qui a été prise hier au cours d'une réunion du cabinet, est intervenue peu après les discussions entre Schuman et Dean Acheson, le secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères.

Robert Schuman a déclaré que d'autres États d'Europe occidentale, en particulier la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie et la Grande-Bretagne, seraient invités à s'associer à une «Haute Autorité commune» et à soumettre leur industrie du charbon et de l'acier au contrôle de cette autorité.

«La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent», a déclaré Schuman. La mise en commun des productions de charbon et d'acier «assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique.»

Il y a à peine deux mois, la France a conclu un accord avec le gouvernement de la Sarre concernant l'exploitation des mines de la Sarre par la France pour une durée de 50 ans. Actuellement, la production de charbon de la région de la Sarre est estimée à 15 millions de tonnes par an.

La région allemande de la Ruhr se trouve déjà sous le contrôle international des autorités d'occupation alliées. Le nouveau plan français prévoit apparemment l'incorporation de l'Autorité de la Ruhr dans «la Haute Autorité commune» qui a été suggérée.

Selon Robert Schuman, l'établissement d'une «unité puissante de production» jettera les fondements réels de l'unification économique de tous les pays qui voudront y participer. L'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité qui résulteraient d'une telle mise en commun des ressources seraient offertes à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour participer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix.

La grande portée du plan français ressort clairement de la proposition d'étendre les négociations aux conditions de vie de la main-d'œuvre de l'industrie du charbon et de l'acier.

Pour atteindre ces objectifs ainsi que d'autres, comme l'augmentation de la production, l'amélioration de la qualité et la péréquation des prix, certaines dispositions transitoires devraient être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix et la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production.

Robert Schuman a également déclaré que les barrières douanières pour le charbon et l'acier seraient supprimées.

Si le plan devait être adopté, la question des industries nationalisées en France serait un des problèmes à résoudre. Les mines de charbon françaises, par exemple, appartiennent à l'État, tandis que l'industrie sidérurgique est entre les mains de privés.

Schuman a souligné lors d'une interpellation que le plan «était ouvert à tous les Européens, sans distinction, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest». Lorsqu'un journaliste a fait remarquer que «la Russie se trouvait aussi en Europe», Schuman a répondu: «Certainement».

Répondant à une question qui lui avait été posée, Schuman a déclaré que la position de l'Allemagne de l'Ouest devrait nécessairement être déterminée par un accord commun des trois puissances d'occupation, étant donné que la République fédérale d'Allemagne ne peut pas décider elle-même de ses propres accords de commerce extérieur.

Schuman a en outre expliqué que Dean Acheson, le secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, n'a pas encore été informé de la proposition du gouvernement français, étant donné que le cabinet n'a approuvé cette dernière qu'après le départ de monsieur Acheson.

Il a ajouté que ce point ne se trouvait pas à l'ordre du jour de la conférence de Londres, mais que si les circonstances s'y prêtaient, il serait abordé.

Selon des estimations non officielles, la production de charbon en France et dans la région de la Sarre s'élevait l'année dernière à 65 millions de tonnes, contre une production de 103 millions en République fédérale d'Allemagne.

Toujours selon ces estimations, la production d'acier en France et dans la région de la Sarre s'élevait l'année passée à 10,8 millions de tonnes, contre 9,1 millions de tonnes en RFA. La production en RFA était ainsi inférieure de 2 millions de tonnes au quota accordé par les trois puissances.